

DÉCLARATION

7e Rencontre du Réseau parlementaire sur le changement climatique de ParlAmericas
15e Rencontre du Réseau parlementaire pour l'égalité des genres de ParlAmericas

Un avenir de sécurité alimentaire : Construire des stratégies axées sur les personnes et la planète

28-29 septembre 2023
Ville de Mexico, Mexique

Nous, délégués parlementaires de 18¹ pays des Amériques et des Caraïbes, nous sommes réunis les 28 et 29 septembre 2023 dans la ville de Mexico, au Sénat de la République, à l'occasion de la 7e Rencontre du Réseau parlementaire sur le changement climatique de ParlAmericas et de la 15e Rencontre du Réseau parlementaire pour l'égalité des genres de ParlAmericas, organisées conjointement et intitulées ***Un avenir de sécurité alimentaire : construire des stratégies axées sur les personnes et la planète.***

Cette rencontre a permis d'échanger avec des collègues et des spécialistes en la matière sur des bonnes pratiques innovantes et inclusives pour défendre le droit à l'alimentation, tout en promouvant la durabilité et la résilience à travers la coopération multisectorielle. Durant la rencontre, les participants ont souligné que le leadership des femmes et les pratiques agricoles intelligentes face au climat sont des éléments essentiels pour atteindre la sécurité alimentaire dans notre hémisphère. Nos dialogues ont également souligné l'urgence d'agir contre le changement climatique avec des cadres législatifs sensibles au genre et intersectionnels.

Au vu de cela et,

Reconnaissant :

1. Que la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins diététiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active².
2. Que garantir la disponibilité et la distribution continue d'aliments nutritifs et abordables pour toutes et tous est un objectif atteignable qui nécessite, en particulier, une volonté politique pour

¹ Antigua-et-Barbuda, Argentine, Belize, Bolivie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Sainte-Lucie et Uruguay.

² [Déclaration de Rome - Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation](#)

réduire les inégalités ancrées, transformer les systèmes alimentaires et promouvoir des pratiques agricoles durables.

3. Que le droit à l'alimentation est entériné dans de nombreux instruments internationaux, comme la Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition, la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, l'Objectif de développement durable (ODD) 2 : Faim « Zéro », le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que dans des traités et des constitutions nationales.
4. Que violer le droit humain à l'alimentation porte atteinte à la jouissance d'autres droits humains interdépendants, comme le droit à la vie et le droit à la santé.
5. Que malgré des progrès dans la réduction de la faim dans le monde, des phénomènes récents tels que les chocs économiques, le changement climatique, la dégradation de l'environnement, certaines pratiques d'utilisation des terres et de gestion de l'eau, les événements météorologiques extrêmes et les tensions géopolitiques, ont entraîné une hausse des prix des aliments qui a particulièrement touché les pays du Sud.
6. Que, dans notre hémisphère, quatre personnes sur dix³, soit environ 267 millions de personnes, vivaient en situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère en 2021,⁴ et que si la tendance actuelle se poursuit, la région n'atteindra pas l'ODD 2 d'ici 2030.
7. Que statistiquement, dans toutes les régions, les femmes sont plus touchées par l'insécurité alimentaire que les hommes.⁵ Que combler l'écart de genre dans la production alimentaire réduirait l'insécurité alimentaire de 45 millions de personnes, et qu'en comblant l'écart salarial dans le secteur agricole, le PIB mondial augmenterait d'environ 1 billion USD.⁶
8. Que, dans la plupart des pays en développement, les femmes produisent entre 60 et 80 % des aliments malgré leur accès inégal aux immobilisations, y compris aux terres et aux technologies agricoles.⁷ Qu'en dépit de cela, les contributions des femmes au système alimentaire sont sous-rémunérées, mal reconnues et sous valorisées.

³ [4 millions de personnes supplémentaires tombent dans la faim dans la région](#), ONU Caraïbes

⁴ [Aperçu régional de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2021. Statistiques et tendances](#). FAO

⁵ [L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023](#), FAO

⁶ [La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires](#), FAO

⁷ [Les femmes produisent jusqu'à 80 % des aliments dans les pays en développement](#), FAO

9. Que l'insécurité alimentaire touche également de façon disproportionnée les populations rurales pauvres, migrantes, autochtones, afrodescendantes et indodescendantes, entre autres groupes traditionnellement marginalisés, dû aux inégalités socioéconomiques, à la discrimination et à la stigmatisation.⁸
10. Que dans les Amériques et les Caraïbes, la prévalence du surpoids et de l'obésité, et des problèmes de santé publique qui leur sont associés, incluant la malnutrition, a atteint des niveaux épidémiques touchant, entre autres, les enfants de moins de cinq ans et les personnes de toutes les classes sociales, dans les zones urbaines comme rurales.⁹
11. Que les problèmes de pertes et de déchets alimentaires ont de nombreuses répercussions sur la durabilité des systèmes alimentaires et des effets négatifs sur l'économie, la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que l'environnement.
12. Que les sécheresses, les tempêtes, les inondations, les incendies et autres risques naturels ont un effet négatif sur la sécurité alimentaire en ce qu'ils réduisent les rendements agricoles et les productions animales, perturbent les systèmes de communication et de transport, et favorisent la migration forcée.
13. Que la dépendance des êtres humains aux énergies fossiles dans la production et la distribution agricoles menace l'accessibilité physique et économique et la disponibilité des aliments, en raison de la vulnérabilité aux perturbations des exportations et de la production, de la susceptibilité aux chocs de prix, et des conséquences environnementales à long terme sur la qualité de l'eau et de l'air, la santé des sols et la capacité à cultiver.
14. Que la dégradation des sols, causée par la pollution agricole, industrielle et commerciale, la perte de terres arables, le surpâturage, la déforestation et les changements climatiques sur le long terme, pose plusieurs problèmes entraînant la baisse de la qualité et de la quantité des récoltes.
15. Que la valeur nutritionnelle des récoltes diminue, comme l'indique la baisse des concentrations de protéines et de minéraux essentiels dans de nombreuses espèces de plantes dû à la hausse des niveaux de CO² causée par le changement climatique.¹⁰

⁸ [Réduire les inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition](#), FAO

⁹ [Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Amérique latine et dans les Caraïbes 2022](#), Organisation panaméricaine de la santé; [Obésité et surpoids](#), Institut du cœur, des poumons et du sang des États-Unis d'Amérique; [Le fardeau de la malnutrition en un coup d'œil](#), Global Nutrition Report 2022

¹⁰ [Les effets du changement climatique sur la santé humaine aux États-Unis d'Amérique : une évaluation scientifique](#), Programme de recherche sur le changement mondial des USA

16. Que la croissance démographique, l'urbanisation et le sous-investissement dans les infrastructures rurales, associés aux incitations commerciales, aux pratiques de monopolisation, à la hausse de la concurrence avec l'importation d'aliments et au vol de produits agricoles¹¹, créent des désavantages en termes d'accès aux marchés et de rentabilité pour les petits et moyens agriculteurs et les pêcheurs, qui nécessitent des réponses politiques innovantes et globales.
17. Que lorsqu'elles sont éclairées par des données scientifiques, des processus participatifs et la coopération internationale, les mesures prises par les parlements peuvent être fondamentales pour repenser le système alimentaire mondial avec des approches de genre et intelligentes face au climat, afin d'atteindre la sécurité alimentaire pour toutes et tous.

Nous nous engageons à :

1. Adopter dans notre travail législatif des approches reconnaissant l'urgence de lutter contre la crise de l'insécurité alimentaire dans notre région, et promouvant des mesures fondées sur les principes de la souveraineté alimentaire afin de rendre nos systèmes alimentaires plus durables et résilients face au climat.
2. Créer des espaces pour la participation substantielle des femmes, des populations rurales pauvres, autochtones, afrodescendantes et indodescendantes, des petits agriculteurs et pêcheurs, des migrants et autres groupes traditionnellement marginalisés, aux processus décisionnels pour créer des systèmes alimentaires plus durables.
3. Promouvoir l'utilisation de l'analyse sensible au genre dans les démarches législatives sur la crise alimentaire incluant des questions comme l'égalité d'accès aux technologies agricoles, à l'assistance technique, aux ressources productives, à la sécurité foncière et au contrôle des terres.
4. Appeler les autorités concernées à collecter des données ventilées, en particulier par genre, race et ethnie, et par zones géographiques (rurale/urbaine), et développer un système d'information national incluant la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire.
5. Élaborer de nouvelles lois ou réformer des lois existantes pour intégrer les principes d'économie circulaire et ainsi réduire et éliminer les pertes et les déchets alimentaires à tous les niveaux de la chaîne de valeur et des systèmes alimentaires connexes, en promouvant la participation de

¹¹ « Le vol de produits agricoles est largement reconnu dans la région (CARICOM) en tant que pratique qui contribue négativement à l'environnement professionnel des producteurs agricoles (cultivateurs, éleveurs, pêcheurs et aquaculteurs). » [La sécurité alimentaire dans la CARICOM](#)

toutes les parties prenantes, y compris les organisations de producteurs, le secteur privé, les distributeurs, les commerçants et les consommateurs.

6. Promouvoir les investissements dans les communautés rurales dans le but d'améliorer leurs infrastructures de transport et de renforcer, en particulier pour les femmes, leur accès aux services de base, aux biens d'équipement et au microcrédit.
7. Promouvoir des modèles de production alimentaire communautaires et basés sur les principes de la souveraineté alimentaire, reconnaissant et encourageant les pratiques culturelles traditionnelles alignées sur les expériences et les connaissances locales, afin que les communautés puissent contribuer à la définition substantielle et à l'élaboration de politiques sur l'alimentation qui soient adaptées d'un point de vue culturel, écologique, social et économique.
8. Travailler avec ParlAmericas, le Front parlementaire contre la faim et les organismes multilatéraux, et en coordination avec des organisations de la société civile, de femmes et de jeunes, pour échanger sur des bonnes pratiques législatives et des expériences fructueuses dans la lutte contre la faim et la réalisation du droit à l'alimentation.

Adoptée dans la ville de Mexico, au Mexique, le 29 septembre 2023